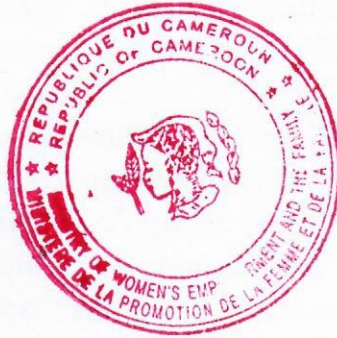


REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix –Travail- Patrie

MINISTERE DE LA PROMOTION
DE LA FEMME ET DE LA FAMILLE

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace- Work-Fatherland

MINISTRY OF WOMEN'S
EMPOWERMENT AND THE FAMILY



**XXVIII^{ème} ÉDITION DE LA JOURNÉE
INTERNATIONALE DE LA FAMILLE**

15 Mai 2022

THÈME : « Familles et nouvelles technologies »

TERMES DE RÉFÉRENCE

Avril 2022

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

La vingt-huitième édition de la Journée Internationale de la Famille sera célébrée le 15 mai 2022, conformément à la proclamation de l'Assemblée Générale des Nations Unies, dans sa résolution A/RES/47/237 du 20 septembre 1993. Cette commémoration traduit l'importance que la communauté internationale attache à la famille et à sa situation dans le monde. Elle offre ainsi l'occasion aux Etats de s'appesantir sur les problématiques émergentes qui impactent la structure et le fonctionnement de la famille. Il s'agit de susciter la prise de conscience de la communauté nationale et internationale sur les questions liées à la famille et d'accroître la connaissance sur les processus sociaux, économiques et démographiques qui affectent cette cellule de base.

La famille universellement reconnue comme l'unité de base de toute société, quel que soit le type considéré (famille nucléaire, large, monoparentale ou recomposée) n'est pas une entité close ; elle reste ouverte au monde. A ce titre, les différents membres qui la composent interagissent de même qu'elle a des interactions avec les environnements politique, économique et socioculturel qui l'entourent.

C'est au regard de cette place prépondérante qu'occupe la famille dans la société en général, et dans notre pays particulier, que celle-ci bénéficie d'un encadrement juridique et institutionnel qui la consacre en une véritable institution.

En effet outre la Constitution du 18 janvier 1996 qui dispose dans son Préambule que « la Nation protège et encadre la famille, base naturelle de la société humaine », de nombreux textes juridiques nationaux, régionaux et internationaux que le Cameroun a ratifiés protègent la famille.

Au plan national, on peut citer entre autres :

- le Code pénal ;
- le Code civil ;
- l'Ordonnance du 29 juin 1981 portant organisation de l'état civil et diverses dispositions relatives à l'état des personnes ;
- le Code du Travail.

Au niveau régional, le paragraphe 1 de l'article 18 de la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples exhorte l'Etat à protéger la famille en prenant soin de sa santé physique et morale.

Au niveau international, l'article 16 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme en son paragraphe 3, dispose que la famille est considérée comme l'unité naturelle et fondamentale de la société et doit être protégée par la société et l'Etat. Cette disposition est réitérée en des termes similaires au paragraphe 1 de l'article 23 du Pacte International sur les Droits Civils et Politiques et au paragraphe 1 de l'article 10 du Pacte International sur les Droits Economiques, Sociaux et Culturels.

En outre, la Convention sur les Droits de l'Enfant fait de la famille l'un des trois garants des droits de l'enfant, avec l'Etat et la société. Elle stipule que la famille, en tant que groupe fondamental de la société et milieu naturel pour la croissance et le bien-être de tous ses membres en général, des enfants en particulier, devrait bénéficier de la protection et de l'assistance nécessaires pour pouvoir assumer pleinement ses responsabilités au sein de la communauté, ce d'autant plus que tout enfant a besoin de grandir dans un environnement familial, dans un climat de bonheur, d'amour et de compréhension, pour l'épanouissement complet et harmonieux de sa personnalité.

Par ailleurs, le bien-être de la famille se trouve au cœur des préoccupations des cadres d'orientation stratégiques de développement auxquels le Cameroun a adhéré. La Stratégie de Développement Durable à l'horizon 2030 définit un plan d'action universel en vue de parvenir à un développement durable et équilibré, qui cherche à concrétiser les droits de l'Homme et le bien-être de tous. Cela appelle à ne léser personne et à veiller à ce que les Objectifs de Développement Durable (ODD) soient atteints pour tous les segments de la société, à tous les âges, avec un accent sur les plus vulnérables. Il se dégage ainsi 16 cibles en rapport avec la famille, que l'on retrouve dans les ODD 1, 2, 3, 5, 11 et 16.

Au niveau national, la Stratégie Nationale de Développement 2020-2030 (SND 30), intègre au Pilier 4 : Développement du capital humain, l'appui aux familles à travers la promotion du bien-être des populations notamment les plus vulnérables. Il s'agit pour le Gouvernement de consolider les acquis et élargir le champ de protection sociale au plus grand nombre, en intégrant progressivement l'ensemble des catégories sociales jusqu'ici en marge du système, à travers la réduction des inégalités sociales, les mesures de protection contre toutes les formes de vulnérabilité, la cohésion et l'inclusion sociales.

Les mégatendances actuelles observées avec le développement des nouvelles technologies, l'évolution démographique, l'urbanisation rapide, les tendances migratoires et le changement climatique, ont considérablement transformé notre monde ces dernières années, impactant aussi bien les individus que les familles.

Considérées comme des avancées, les nouvelles technologies renvoient à deux sens différents : au sens large, il s'agit de la haute technologie et au sens étroit il est question des TIC (techniques de l'information et de la communication) c'est-à-dire tous les outils modernes qui facilitent la communication et l'échange d'information, comme l'informatique ou internet. Elles désignent l'apparition rapide et massive de la technologie numérique dans nos vies en général, que ce soit au niveau social, économique, etc.

Partout dans le monde, ces forces de changement touchent tous les aspects de la vie humaine et ses institutions. La famille n'est pas en reste. La technologie affecte l'institution familiale de diverses manières ; à travers les médias, internet, les

réseaux sociaux, les téléphones portables, le monde du travail et les services sociaux.

In fine, ces tendances modifient, souvent de manière radicale, la façon dont les gens vivent, leurs valeurs, leurs perspectives, ainsi que les relations qu'ils entretiennent au sein et à travers leurs institutions sociales. L'apparition des nouvelles technologies a révolutionné et a fait évoluer le monde.

Les progrès et la diffusion technologiques ont énormément contribué à relever le niveau de vie de millions de personnes, notamment en réduisant la pauvreté, en améliorant la santé, en multipliant les possibilités et les choix économiques, ainsi que les opportunités d'éducation. La longue durée de la pandémie à COVID-19 a par exemple démontré l'importance des technologies numériques pour le monde du travail, pour l'éducation et la communication. La pandémie a en effet accéléré les transformations technologiques qui étaient déjà en cours aussi bien dans la société que sur le milieu du travail, y compris l'utilisation accrue des plateformes numériques et des innovations technologiques connexes comme le « cloud computing », l'utilisation de mégadonnées et des algorithmes. Par conséquent, des modes de travail innovants et flexibles tant pour les employés que pour les employeurs se sont multipliés.

Toutefois, on note des effets négatifs tels que la difficulté à s'adapter aux changements dans son milieu de vie et de travail, la remise en cause des valeurs établies ou traditionnelles, l'effritement des éléments de référence qui donnent un sens à la vie, la prolifération des discours haineux qui sont définis par la Cour Européenne comme « *toutes les formes d'expression qui propagent, incitent, promeuvent ou justifient la haine raciale, la xénophobie, l'antisémitisme ou autres formes de haine fondées sur l'intolérance, y compris l'intolérance exprimée par le nationalisme agressif et l'ethnocentrisme, la discrimination et l'hostilité envers les minorités, les migrants et les immigrants d'origine* ». La prolifération des « fake news » et autres images de type pornographique. Dans ce dernier cas, l'on a été témoin en 2021, au Cameroun, des scandales moraux indicibles tels que les « sextapes » impliquant des célébrités et des jeunes filles, ce qui a érodé la réputation de ces derniers et a eu de graves répercussions sur leurs familles.

Toutes ces situations et bien d'autres, ont suscité la réaction du Chef de l'Etat sur la question, dans son discours du Nouvel An 2022, lorsqu'il a déclaré : ***"Dernièrement, nous avons assisté à une recrudescence des comportements antipatriotiques, à la prolifération des discours de haine et à la diffusion de vidéos violentes, obscènes et honteuses qui ont choqué la conscience collective de la nation. La publication persistante de "fake news" dans les médias grand public ou sociaux a contribué à entretenir le mensonge, empêchant ainsi nombre de nos concitoyens d'obtenir les bonnes informations sur des questions essentielles"***. Il a à cet effet appelé chacun à faire preuve de responsabilité

individuelle et a instruit les membres du gouvernement d'intensifier leurs efforts concernant la sensibilisation à l'utilisation responsable des médias sociaux.

Il convient de rappeler que l'innovation technologique se développe à un rythme de plus en plus rapide, offrant des opportunités inattendues qui peuvent considérablement améliorer le bien-être des familles, et en même temps, être la cause de leur dislocation. La vitesse du changement est telle que nous ne parvenons pas à comprendre ses effets spécifiques sur la stabilité des familles. Ce déficit de compréhension sape la capacité des initiatives politiques ainsi que celle des familles à prendre, d'une part, des mesures efficaces pour tirer parti de nombreuses opportunités qui s'offrent aux familles, et d'autre part, à contrer les effets néfastes.

Considérant l'évolution rapide de ce phénomène, en termes de prolifération des problèmes liés aux nouvelles technologies mais également des grandes opportunités économiques et sociales qu'elles offrent aux jeunes camerounais pour accroître le revenu familial, le Cameroun célébrera la 28^{ème} édition de la Journée Internationale de la Famille sous le thème : "*Familles et nouvelles technologies*". Ce thème met l'accent sur l'impact des nouvelles technologies sur le bien-être des familles. Il donne aux parties prenantes l'occasion de réfléchir sur les effets de l'évolution technologique sur les fonctions de l'unité familiale ; de chercher à comprendre comment les changements occasionnés par les nouvelles technologies peuvent affecter les relations entre les membres d'une même famille ; et comment les nouvelles technologies peuvent contribuer aux efforts d'adaptation des familles au changement, afin de continuer à jouer leur rôle principal.

OBJECTIFS

II.1 Objectif général

L'objectif général de cette commémoration est de sensibiliser sur l'impact des nouvelles technologies sur la vie familiale, afin d'en exploiter les aspects positifs et de contrer les aspects négatifs.

II.2 Objectifs spécifiques

- identifier les différents types de nouvelles technologies et examiner leur impact sur la stabilité et l'harmonie familiale ;
- comprendre l'impact des technologies numériques sur les enfants et les parents ;
- sensibiliser les familles et les communautés sur la meilleure exploitation possible des nouvelles technologies ;
- éduquer les membres de la famille sur l'utilisation responsable de l'Internet, des autres plateformes numériques et des nouveaux appareils technologiques ;

- sensibiliser les communautés sur les effets négatifs des nouvelles technologies ;
- étudier la nature, les formes et l'ampleur des innovations technologiques et leur impact sur les familles.

II. RESULTATS ATTENDUS

- Au moins 5 000 000 de personnes sont sensibilisées sur l'impact des nouvelles technologies sur la vie familiale et à la meilleure façon de les utiliser à leur avantage ;
- les familles et communautés sont conscientes de leur rôle dans l'atténuation des effets négatifs des nouvelles technologies ;
- la nature, les formes et les effets positifs des nouvelles technologies sont identifiés ;
- des stratégies d'adaptation aux innovations technologiques et à leur impact sur les familles sont développées.

III. ACTIVITES A MENER

Les activités marquant la commémoration de la 28^e édition de la Journée Internationale de la Famille seront menées dans le strict respect des mesures barrières à la Covid-19. Les activités suivantes ont été ciblées :

- organisation d'un point de presse de madame le ministre ;
- organisation d'un forum national sur les **familles et les nouvelles technologies** ;
- organisation des causeries éducatives sur le thème dans les CPFF;
- organisation des sessions d'éducation parentale ;
- communication et mobilisation communautaire sur les thématiques liées aux violences conjugales domestiques, l'immigration clandestine, la traite des êtres humains et l'esclavage, l'usage irresponsable des réseaux sociaux, etc. ;
- célébration collective de mariages ;
- appui pour l'enregistrement des actes de naissance.

IV. SOUS-THEMES

- Changement social, nouvelles technologies et familles ;
- Emploi, technologie et familles;
- Santé, services sociaux de base, technologie et familles ;
- Nouvelles technologies et sécurité familiale ;
- Nouvelles technologies et éducation des enfants ;
- Jeunesse et les plateformes de médias sociaux ;
- Vie familiale et Nouvelles technologies ;

- Familles et cybercriminalité;
- Rôle des familles dans l'atténuation des effets négatifs des nouvelles technologies ;
- Familles camerounaises face aux mauvaises pratiques technologiques ;
- Nouvelles technologies, immigration et trafic d'êtres humains.

V. PARTIES PRENANTES

- Départements Ministériels concernés et autres entités publiques ;
- ONG et associations œuvrant pour la promotion et la protection des familles ;
- Autorités traditionnelles et religieuses ;
- Réseaux et associations de femmes et des familles.